

ARRETE MUNICIPAL

Objet :
Ouverture d'un débit
de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,
VU la demande présentée le 20 août 2025 par Mme GUILLEAU Pauline, Présidente de l'AS Brains Basket, domiciliée au 13 rue de l'Acheneau 44830 BRAINS (Loire-Atlantique), sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire (groupe 2 et 3) dans la salle polyvalente des Prés, rue John Dos Passos, 44830 BRAINS, le 14-15 septembre 2025 de 11h00 à 1h00.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Mme GUILLEAU Pauline, Présidente de l'ASBB, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3), dans la salle polyvalente des Prés, rue John Dos Passos, 44830 BRAINS (Loire-Atlantique), à l'occasion de :

- **Evènement pour les 40 ans du Club, du samedi 14 septembre au dimanche 15 septembre 2025 de 11h00 à 1h00**

Le nombre d'autorisations pour l'année 2025 est porté à : 3

ARTICLE 2 - Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la modification de l'article 502 du code général des impôts.

ARTICLE 3 - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de BOUAYE
- Mme GUILLEAU, Présidente de l'ASBB

Publié à la Mairie de Brains le 22 août 2025

Fait à Brains, le 20 août 2025

Pour le Maire
L'adjoint Rémi AMAILLAND

